

DEPARTEMENT DE LOIR ET CHER
CANTON DU PERCHE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE PEZOU

Mairie – 1, rue du Perche – 41100 PEZOU

☎ 02.54.23.40.69 - 📠 02.54.23.62.40

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 2023-10

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept septembre à dix-huit heures, le Conseil d'Administration dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Pierre SOLON, Président.

- Date de convocation : 14.09.2023

PRESENTS : Pierre SOLON, Michelle DAGUET, Philippe JOUBERT, Hervé COTTEREAU, Annie COTTEREAU, Jacky GAUTHIER, Nelly MAILLER, Nicole SOPENA

ABSENTS EXCUSES: Laurence LUSSEAU, Agnès FRADET, Jacky COURTEMANCHE (procuration donné Jacky GAUTHIER)

Reçu à la Préfecture
de Loir-et-Cher, le :

Madame Michelle DAGUET est nommée Secrétaire.

18 OCT. 2023

OBJET : TARIF DU REPAS DES AINES

Mme DAGUET Michelle, vice-présidente prend la parole pour rappeler que la date retenue pour le repas des aînés est le samedi 4 novembre 2023. Deux devis ont été présentés au préalable : l'Auberge du Pressoir à Rhodon et celui de Damien GUENET à Fontaine Raoul. Le choix des membres s'est porté sur l'Auberge du Pressoir au prix de 34.60 €. Le pain sera commandé à la boulangerie Chanteclair.

Le menu choisi, après concertation des membres du Conseil d'administration est composé comme suit :

Kir vin blanc, jus d'orange
Dôme d'avocat aux écrevisses et sa brochette de crevette sauce cocktail
Cuisse de canard confite sur tarte tatin de légumes
Assiette fromagère
Pavé de chocolat sur crème anglaise

L'animation sera effectuée par l'orchestre Patricia PIEDNOIR et un musicien pour la somme de 240 euros pour deux personnes de 12H à 18H. Les charges sociales obligatoires seront d'environ 220 euros.

Les membres du conseil d'administration décident de fixer le prix du repas à 30 € pour les conjoints de moins de 68 ans, les amis et les personnes extérieures à la commune. Le CCAS participe à la différence entre le coût de revient du repas et le prix payé par les non ayants droit.

Le cadeau pour le doyen du repas sera un colis gourmand et pour la doyenne du repas une composition florale.

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission à la Préfecture de Blois et de sa publication, le 09/10/2023

Le Président :
M. Pierre SOLON

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Président : M. Pierre SOLON

La Secrétaire de Séance :
Mme Michelle DAGUET

